

760 / 2022



Saint-Florent, le 23/11/2022

**ARRETE DE CIRCULATION
MARCHÉ DE NOEL SUR LA PLACE DORIA
Du vendredi 09 décembre 2022
au dimanche 11 décembre 2022**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

Vu le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat ;

CONSIDERANT la demande d'organisation d'un marché de Noël de Monsieur TEURLAY Marc Andria (gérant de la société SARL 2MR) en date du 08 novembre 2022.

ARRETE

Article 1 – Du vendredi 09 décembre 2022 au dimanche 11 décembre 2022 de 12 h 00 à 00 h 30, le marché de Noël est autorisé sur la place Doria avec l'installation de 10 chalets d'environ 6m² en bois démontable, destinés à des artisans locaux.

Article 2 – le samedi 10 décembre 2022 de 8 h 00 à 18 h 00 un concours de boules sera organisé sur l'esplanade de la Citadelle.

Article 3 – Les chalets seront démontés le lundi 12 décembre 2022 et la place Doria sera remise dans son état initial.

Article 6 - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,


P/O
Claudy OLMETA